



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**Afférents au Conseil Municipal : 39**

**En exercice : 39**

**Ayant pris part à la délibération : 32**

Mis en ligne le : **22 OCT. 2024**

L'an deux-mille vingt-quatre et le dix-sept du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

**Présents :**

M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA- M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI-  
Mme CUILLIÈRE - M. GARDIOL - Mme ATTAFF- M. PORTE - M. MICHEL - Mme DESCLOUX -  
M. PIQUET- M. RENAUDIN - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA -Mme  
BERTHOLLAZ- M. DE SOUZA- Mme ROVARINO- M. MATHON- M. SAURA - M. MENGEAUD -  
Mme MERAACHI-M. SAHRAOUI - M. LICCIA - Mme SAHUN- M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ -  
Mme PIOMBINO- M. LARLET- M. WAHARTE

**Pouvoirs :**

Mme NERSESSIAN à Mme CZURKA - M. OULIE à M. MERSALI - Mme ROSADONI à M. PIQUET -  
Mme CHAUVIN à Mme MICHEL- - M. JESNE à M. PORTE - M. BOCCIA à M. ALLIOTTE

**Absents :** M. BORELLI

**Secrétaire de séance :** M. Malick SAHRAOUI

**- APPEL A PROJETS CITOYEN 2024 - SUBVENTIONS**

**N° Acte : 8.5**

Délibération n° 24-180

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu la délibération n°24-14 de la commune de Vitrolles, approuvant à la fois la stratégie d'implication citoyenne proposée et le règlement intérieur de l'appel à projets citoyen.

Considérant la volonté du conseil municipal en exercice de promouvoir l'implication citoyenne sur le territoire communal qui s'inscrit dans la volonté de rapprocher les élu(e)s des citoyen(ne)s.

Considérant que le pouvoir d'agir des habitant(e)s a pour objectif de renforcer la modernisation de l'action publique, de répondre aux prochains enjeux du territoire inscrits dans le projet de mandature.

Considérant l'appel à projets citoyen 2024 invitant les vitrollais à proposer des projets participatifs ouverts à tous et représentant un intérêt collectif.

## R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Considérant l'avis du Conseil Participatif de la Vie Associative et Citoyenne (CPVAC) sur les projets déposés.

Considérant la votation citoyenne sur les cinq projets présentés.

Il est proposé les termes des conventions à passer avec les associations candidates/porteuses retenues, pour un montant total de 21059,2 euros (vingt et un mille cinquante-neuf euros et vingt centimes).

- LEO LAGRANGE MEDITERRANEE/CENTRE SOCIAL CALCAÏRA (sise 21 Rue du 08 mai 1945, 13127 Vitrolles), porteuse du projet nommé « Découverte de l'étang de Berre et de son littoral » pour un montant de 1027,2€ (mille vingt-sept euros et vingt centimes).

La subvention affectée à ce projet permettra à des jeunes issus du quartier de La Frescoule en fragilité familiale et sociale de mieux appréhender le littoral de Vitrolles par des sorties sur un pointu marseillais de 1937 restauré et appartenant à l'association Les Volontaires de la Manille.

- LE RUCHER DU LIEN SOCIAL (sise 3 Impasse Bel Air 13127 Vitrolles), porteuse du projet nommé « Découverte du monde des abeilles pour tous les publics » pour un montant de 6400€ (six mille quatre cents euros)

Le projet permettra de proposer des ateliers d'immersion dans le monde des abeilles aux enfants ayant des besoins spécifiques, de les sortir de leur quotidien et de leur isolement. Les crédits alloués permettront, dans un premier temps, les investissements et l'installation, puis la mise en œuvre de ce projet orienté prioritairement sur les publics vitrollais (tarification spécifique).

- LES AMIS DE LA FERME DE CROZE (Domiciliée Espace Mandela, 9 Place de Provence 13127 Vitrolles), porteuse d'un projet nommé « Journées festives dans les quartiers sud de la Ville » pour un montant de 2432 euros (deux mille quatre cent trente-deux euros).

Au travers de ces temps festifs, cette jeune association a pour ambitions de dynamiser les quartiers sud de la ville (Ferme de Croze, Pinchinades et alentours), de favoriser la rencontre des habitants, de créer du lien social et sortir les seniors de l'isolement, de tisser des liens avec d'autres associations. L'action financière permettra l'organisation de 2 banquets citoyens sur inscription et donnant lieu à participation financière.

- L'ASSOCIATION VITROLLOISE POUR L'ANIMATION ET LA GESTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - AVES (quartier de la Petite Garrigue 13127 Vitrolles), porteuse d'un projet nommé « Création d'un banquet citoyen » pour un montant de 4800 euros (quatre mille huit cents euros).

Ce projet, construit par les collectifs de jeunes Vitrollais, de pères et de mères s'appuie sur l'AVES pour aboutir à l'organisation d'un banquet citoyen, événement intergénérationnel organisé dans l'espace public avec pour objectifs : le renforcement des liens sociaux, la promotion de la diversité culturelle, la participation citoyenne, le développement durable, l'échange et le dialogue, etc. Le banquet sera ouvert à tous et des animations festives seront organisées, grâce à la subvention.

- LES AMI.E.S DE LA LIBRAIRIE (12 Rue Copernic 13127 Vitrolles), porteuse d'un projet nommé « Création d'un événement autour du livre » pour un montant de 6400 euros (six mille quatre cents euros).

Le soutien à ce projet doit conduire le collectif à organiser un événement convivial durant le premier trimestre 2025, gratuit et pour tout public. Le projet associatif et le programme d'actions seront à cette occasion présentés, un temps de retour d'expérience sera tenu (ateliers autour du livre jeunesse) et une rencontre-conférence (sur le thème « Et si nous citoyens, nous engageons pour la culture, un enjeu pour la démocratie ? ») avec un auteur sera proposée. Ce soutien permettra également la structuration de la mobilisation naissante de l'association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 32 voix Pour

N'ayant pas pris part au vote : 6 (GACHON Loïc / RAFIA Kadija / ALLIOTTE Xavier représentant : BOCCIA Hervé / CZURKA Maryline représentant : NERSESSIAN Jïn)

Dans ce cadre, il est proposé à l'Assemblée délibérante,

1 – d'approuver l'attribution des subventions 1027,2 euros à Léo Lagrange Méditerranée, de 6400 euros au Rucher du lien social, de 2432 euros aux Amis de la ferme de Croze, 4800 euros au Centre Social AVES et de 6400 euros au collectif Les ami.e.s de la librairie.

2 – d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et avenants financiers afférents.

3 – d'imputer les dépenses afférentes au budget de fonctionnement de la commune 2024

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

4 – d'autoriser Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer les actes administratifs en découlant.

Le Secrétaire de Séance

**M. SAHRAOUI**



POUR EXTRAIT CONFORME  
VITROLLES, le 21/10/2024

P. le Maire et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques et  
Institutionnelles

**C. LANZARONE**



